

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 MAI 2013

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	André MINJUZAN
	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Joëlle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	David LAMPLE	à	Aimé SOUMET
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Véronique PEBEYRE
	Marie-Lyse GASTON	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Yves TOURAINE	à	Jean-Marie GINIEIS
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Jean-Pierre VIDEGARAY suppléant de Patrick SEBAT
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130515-01-FIN

TRANSFERT D'EMPRUNTS DE LA CCPO A L'EPL ABATTOIR DU HAUT BEARN

M. LEES précise que Suite à la création de l'Etablissement Public Local « Abattoir du Haut Béarn » au 1^{er} janvier 2013, il convient de procéder au transfert des emprunts correspondants, dont les annuités étaient déjà réglées par le Budget Annexe de l'Abattoir, à savoir :

Organisme prêteur : Crédit Agricole Pyrénées

Numéro du contrat : LT 060390

Date de réalisation : 23 octobre 2006

Terme du prêt : 12/2028

Montant initial : 1 000 000 € (sur une enveloppe de 4.2 € de la CCPO)

Capital restant dû : 847 142.86 €

Taux : 3.11 % si CMS20-CMS2 \geq 0.20%, sinon EURIBOR 12 postfixé + 2.48 %

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

Numéro du contrat : A6408118

Date de réalisation : 15 septembre 2008

Terme du prêt : 01 janvier 2028

Montant initial : 300 000 €

Capital restant dû : 252 339.36 €

Taux : 5.12 %

Il appartiendra ensuite aux organismes prêteurs d'établir des avenants avec l'Etablissement Public Local.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** le transfert des emprunts susvisés à l'EPL « Abattoir du Haut Béarn » à compter du 1^{er} janvier 2013

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT